



Lettre circulaire

Objet : Circuits de randonnées sur Itxassou - Point de départ officiel

Madame, Monsieur,

Notre commune, à l'instar d'autres communes ayant la chance d'avoir un environnement montagnard, est soumise depuis quelques mois à une pression très importante sur ses routes de montagne qui conduisent notamment au sommet du **MONDARRAIN**. Le confinement et ses conséquences restrictives (ou coercitives dans certains cas) ont exacerbé ce phénomène.

En effet, de très nombreux randonneurs stationnent leurs véhicules au niveau du Col de Legare pour pouvoir accéder au sommet du Mondarrain. L'occupation des bas cotés empêche le croisement des véhicules et le passage de camions ou remorques de tracteurs. Les services de secours ont aussi été ralenti dans le passé.

Nous vous informons qu'un **arrêté municipal permanent pris le 23 mai 2018, interdit le stationnement sur la voie communale « Gerastoko bidea »**.

La route d'accès au Mondarrain, conduisant au col de Legarre est donc interdite de stationnement sur toute sa longueur (d'où des PV réguliers).

Nous vous demandons de vérifier les informations et de modifier le cas échéant le lieu de départ des randonnées d'Itxassou inscrites sur votre site. **Il est nécessaire de préciser que le départ des randonnées s'effectue du parking ATEKA situé près du fronton**.

Notre objectif est que la montagne reste un espace de liberté accessible à tout le monde dans le respect de chacun. Pour cela, nous nous permettons de vous préciser certaines règles qui doivent permettre une bonne pratique de la montagne en évitant les conflits d'usage :

- Il existe d'autres parkings communaux à disposition (Parking de l'église, parking communal de Gerasto) dont nous améliorerons la signalétique. A partir de là 3 circuits principaux existent :
 - Parking du fronton et alentours (43°33'18.19" ; -1°41'21.45") : départ derrière Krakada vers Mondarrain (rando balisée : distance : 16kms - Durée : 4h30)
 - Du fronton vers l'aérodrome (Urzumu) (distance : 9kms – Durée : 2h15).
 - Parking de l'église (43°32'54.51" ; -1°40'56.92" (et Oliosenea 43°32'8.557" ; -1°40'7.591") traverser le pas de Roland et à Indianoinea monter le premier chemin à droite (crête Atharri et Mondarrain)
- Cette montagne est classée en Natura 2000 pour certains milieux exceptionnels qu'il possède et la présence d'espèces de faune et de flore endémiques, qu'il convient de respecter. Il est important de sensibiliser les utilisateurs de la montagne à la laisser propre et à ne rien jeter.

MAIRIE D'ITXASSOU - 64250 - ITSASUKO HERRIKO ETXEA

409 rue principale / karrika nagusia - tél. 05 59 29 75 36

courriel / helbide elektronikoa : accueil@itxassou.fr - site / web gunea : www.itxassou.fr



- Le Mondarrain est aussi une zone d'estives où des brebis, vaches et chevaux pâturent. Il ne faut pas les déranger. Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse et les engins à moteur sont interdits dans les chemins non goudronnés.

Nous vous remercions de procéder aux changements demandés et d'en informer les utilisateurs de votre site afin que les journées de randonnées ne deviennent que de bons souvenirs.

Recevez, Monsieur, Madame, l'expression de nos sincères salutations.

A Ixassou, le 25 mars 2021
Le Maire, Mizel HIRIBARREN

